



MUNICIPALITE DE L'ISLE

Rue du Château 7 - 1148 L'Isle

Tél. 021 864 40 70 - greffe@lisle.ch - www.lisle.ch

AVIS A LA POPULATION

Publication du 12.10.2021 / FAO n° 82

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

La Cheffe du Département des institutions et du territoire a approuvé, en date du 7 octobre 2021 :

- Le règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droits sur la voie publique de la Commune de L'Isle ainsi que ses annexes.

L'objet approuvé susmentionné est susceptible d'une requête auprès de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal dans un délai de 20 jours à compter de la présente publication (art. 3 al. 3 et 5 al. 2 de la loi du 5 octobre 2004 sur la juridiction constitutionnelle; BLV 173.32).

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

Affichage aux piliers publics du 12 octobre au 2 novembre 2021